

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mercredi 26 novembre 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M <sup>me</sup>	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Jean-François Boily	Maire de Roberval
M.	Jean-Philippe Boutin	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Claudine Brassard	Représentante de Roberval
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Jacques Dubois	Maire de La Doré
M.	Vital Dumais	Maire de Lac-Bouchette
M <sup>me</sup>	Paméla Gagnon	Représentante de Saint-Félicien
M.	Martin Pagé	Représentant de Saint-Félicien
M.	René Tremblay	Représentant de Roberval
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire, ainsi que M<sup>mes</sup> Jacynthe Brassard, directrice du développement des milieux, et Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-304**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Philippe Boutin, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y retirant le point 14.1 et en y ajoutant le point suivant :

16.1 Remerciements aux anciens élus.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-305**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 41 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-306**

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Jean-François Boily, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

**Liste des comptes  
1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025**

Baillargeon, Yanick	833,47	\$
Belley, Valérie	431,98	
Bernard, Francis	100,00	
Bhérer, Marie-Noëlle	336,82	
Bilodeau, Geneviève	336,18	
Bonneau, Christoph	1 198,57	
Bouchard, Danny	280,99	
Bouchard, Élizabeth	576,92	
Bouchard, Dany	383,76	
Brassard, Jacynthe	1 141,11	
Desbiens, Charles	2 554,80	
Doucet, Odrey	1 353,97	
Duchesne, Katia	668,36	
Fortin, Annie	222,01	
Gagnon, Mario	1 751,94	
Gagnon, Steeve	931,52	
Garneau, Pierre	94,08	
Gibbons, Luc	78,00	
Gingras, Nancy	122,55	
Guay, Andrée-Anne	475,48	
M.-Hudon, Ghislaine	235,20	
Julien, Sandra	601,02	
Leclerc, Francis	117,75	
MRC de Lac-Saint-Jean Est	21 538,79	
Perron-Chartier, Maryse	350,79	
Savoie, Annie	87,48	
Simard, Oréli	110,00	
Tremblay, Louise	947,81	
<b>Total fonds MRC</b>	<b><u>37 861,35</u></b>	<b>\$</b>
Bernard, Francis	847,13	\$
<b>Total fonds TPI</b>	<b><u>847,13</u></b>	<b>\$</b>
<b>Total des fonds</b>	<b><u>38 708,48</u></b>	<b>\$</b>

**Liste des engagements  
1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025**

DB-000043	Campagne de pub Plan climat	CHRL50	2 772,04	\$
DB-000044	Formations inspecteur Guillaume Jonckheere	FEDE50	1 455,94	
DB-000045	Logiciel ARGIS jusqu'à novembre 2026	GROU25	620,86	
DB-000046	Publicité Plan climat	JOUR67	879,56	
DB-000047	Cotisation annuelle Oréli 3 <sup>e</sup> membre	ASSO56	95,43	

JB-000065	Hébergement annuel MRC carte CLD	NIXA10	1 241,74	
SG-000253	Commandite Polyvalente Quatre-Vents (Album)	POLY80	250,00	
SG-000254	Commandite Festivité Halloween	MUNI36	250,00	
SG-000255	Commandite Les marches de la persévérance	FOND95	500,00	
SG-000256	Commandite 2025	TROU70	500,00	
VB-000009	Télénet informatique du mois suivant	TELE65	1 914,93	
VB-000011	Cellulaire du mois d'octobre	BELL60	627,22	
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	14,22	
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	2 080,61	
VB-000021	Folks du mois de	FOLK80	217,07	
VB-000024	Frais de poste	PITN50	498,07	
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	704,85	
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	49,69	
VB-000058	Frais cafetière	CAFE65	445,97	
VB-000079	Achat produits laitiers	NUTR10	84,40	
VB-000116	Service DATTO mois d'octobre	MICRO10	179,36	
VB-000150	Frais informatique backup office 43 licences	VISI67	316,41	
VB-000164	Achat octobre Windows 11 et carte réseau	HIFI10	2 943,36	
VB-000165	Rouleau papier imprimant 150'	BLAC10	148,14	
VB-000166	Repas pour suivi des fonds 3 personnes	SERV29	62,09	
VB-000168	Mise en demeure auscultation chaussée	CAIN52	1 027,41	
VB-000169	Repas séance du 14 octobre	SERV29	413,05	
VB-000170	3 Avis public scrutin, élection	JOUR67	1 530,83	
VB-000171	Achats septembre 2025	VISA-DG	5 218,18	
VB-000172	Achats septembre 2025	VISA-PF	1 475,28	
VB-000173	Achats divers octobre 2025	BURO50	1 091,52	
VB-000174	Appel d'offres évaluation municipale	JOUR67	293,50	
VB-000175	Sauvetage nautique MHT-20250928-001	CONS40	886,22	
VB-000177	Frais informatique septembre 2025	PULS50	632,09	
VB-000178	Honoraire coûts variables Saint-Prime	CEVI50	5 343,12	
VB-000179	Bulletins de vote préfecture	IMPR50	3 667,70	
VB-000181	Repas et frais activité conciliation	ZOOS67	2 314,03	
VB-000184	Message d'élection municipale	CHRL50	3 318,50	
<b>Total fonds MRC</b>		<b>46 063,39</b>	<b>\$</b>	
DB-000021	Collecte des déchets au 30 septembre	RMRL50	4 921,89	\$
VB-000007	Sauvetage hors route lac Doré	VILL60-1	866,98	
<b>Total fonds TNO</b>		<b>5 788,87</b>	<b>\$</b>	
DB-000042	Entretien Ford F150	JEAN30	235,98	\$
DB-000043	Coroplaste ouvert-fermé	IMPR55	186,26	
DB-000044	Essence du mois d'octobre	SHEL50	219,11	
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49	
VB-000005	Achat attaches pour vtt et chaloupe	FERL50	70,22	
<b>Total fonds villégiature</b>		<b>759,06</b>	<b>\$</b>	
DB-000030	Ruban hiver 125 pieds	INDU40	149,47	\$
DB-000031	Frais de déplacement – temps technicien mai	AGEN55	862,74	
<b>Total fonds TPI</b>		<b>1 012,21</b>		
<b>Total des engagements</b>		<b>53 623,53</b>	<b>\$</b>	

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-307**

Sujet : Adoption de la partie I des prévisions budgétaires 2026 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration)

Il est proposé M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie I des prévisions budgétaires 2026 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration) de la MRC du Domaine-du-Roy prévoyant des revenus ainsi que des dépenses et conciliation à des fins fiscales de 27 029 703 \$ soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-308**

Sujet : Adoption de la partie II des prévisions budgétaires 2026 (Code municipal et mise en commun de services)

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie II des prévisions budgétaires 2026 (Code municipal et mise en commun des services) de la MRC du Domaine-du-Roy prévoyant des revenus ainsi que des dépenses et conciliation à des fins fiscales de 888 961 \$ soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-309**

Sujet : Adoption de la partie III des prévisions budgétaires 2026 (circuit cyclable)

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie III des prévisions budgétaires 2026 (circuit cyclable) de la MRC du Domaine-du-Roy prévoyant des revenus ainsi que des dépenses et conciliation à des fins fiscales de 1 955 277 \$ soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-310**

Sujet : Adoption des prévisions budgétaires 2026 – Territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan

Il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2026 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy prévoyant des revenus ainsi que des dépenses et conciliation à des fins fiscales de 1 141 431 \$ soient adoptées par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.6 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 328-2025/Imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2026

Avis de motion est donné par M. Luc Chiasson que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 328-2025 relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2026. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 5.7 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 329-2025/Taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé

Avis de motion est donné par M. Jean-François Boily que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 329-2025 relatif au taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-311**

Sujet : Approbation du règlement n° 2025-005 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M. Jacques Dubois, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement de zonage n° 2025-005 de la Municipalité de La Doré modifiant son règlement de zonage (n° 2018-002) de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie de commerce de gros.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-312**

Sujet : Approbation du règlement n° 25-22 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement de zonage n° 25-22 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son règlement de zonage (n° 18-16) de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-313**

Sujet : Libération finale de retenue – Aménagement d'une piste cyclable/Tronçon 13B : Albanel

Attendu les travaux d'aménagement amorcés pour une nouvelle section de piste cyclable à Albanel, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2024-240 à Excavation Fernand Boilard inc;

Attendu que le contrat de construction a été complété il y a plus d'un an, que les déficiences ont été corrigées en entier et que les documents contractuels stipulent que la retenue finale doit être libérée;

Attendu que le surveillant de chantier a déposé à la MRC la recommandation de paiement à l'entrepreneur, d'un montant de 3 360,01 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Paméla Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la libération finale de retenue, soit une somme de 3 360,01 \$, taxes incluses, et ce, en faveur d'Excavation Fernand Boilard inc.;

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-314**

Sujet : Décompte progressif n° 1 – Réfection du pavage – Projet 99 : pavage Saint-Gédéon)

Attendu le mandat de construction de piste cyclable, octroyé par la résolution n° 2025-208, à Asphalte Henri Laberge inc.;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC a remis le décompte progressif n° 1 dans lequel Asphalte Henri Laberge inc. demande un paiement de 66 634,01 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 5 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 7 novembre 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Philippe Boutin, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhére et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 1, d'une somme de 66 634,01 \$ plus les taxes applicables à Asphalte Henri Laberge inc., et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-315**

Sujet : Demande d'aide financière Véloce III/Pérignonka (approches du pont de la rivière Moreau)

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 200 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 50 000 \$;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser la signature de cette demande;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- De confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- De certifier que M. Danny Bouchard, directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la

convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Point n° 6.2.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-316**

Sujet : Directive de changement n° 1 – Projet 99 : pavage Saint-Prime

Attendu les travaux de réfection de pavage d'une section de piste cyclable à Saint-Prime, dont le contrat a été octroyé à Construction Rock Dufour par la résolution n° 2025-210;

Attendu que des ajouts imprévus entraînent des coûts supplémentaires;

Attendu l'ordre de changement n° 1 au montant de 7 860,95 \$ avant taxes, couvrant les travaux supplémentaires pour paver deux secteurs additionnels;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-François Boily, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la directive de changement n° 1 d'une somme de 7 860,95 \$ avant taxes, en faveur de Construction Rock Dufour.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-317**

Sujet : Décompte progressif n° 1 – Projet 99 : pavage Saint-Prime

Attendu le mandat de réfection de pavage d'une section de piste cyclable à Saint-Prime octroyé, par la résolution n° 2025-210, à Construction Rock Dufour;

Attendu que le surveillant de chantier de la MRC a remis le décompte progressif n° 1 dans lequel Construction Rock Dufour demande un paiement de 139 661,41 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Ce montant, qui inclut une retenue de 5 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 7 novembre 2025, tel qu'approuvé par le Service d'ingénierie de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. Jacques Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 1, d'une somme de 139 661,41 \$ plus les taxes applicables à Construction Rock Dufour, et ce, pour les travaux prévus dans les documents de soumission.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.6 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-318**

Sujet : Autorisation de paiement – Contrôle des matériaux/Projet 16A : Péribonka Sud

Attendu que dans le cadre des travaux de réfection d'aménagement d'une piste cyclable sur le tronçon 16A à Péribonka, un mandant de contrôle des matériaux avait été octroyé à la Corporation Englobe par la résolution n° 2025-243;

Attendu que des imprévus au chantier ont nécessité plus de visites que ce qui était initialement prévu dans le mandat de Englobe. Ces visites additionnelles justifient des frais supplémentaires de 1 513,00 \$ plus les taxes applicables.

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 1 513,00 \$, plus les taxes applicables à la corporation Englobe.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.7 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-319**

Sujet : Directive de changement n° 1 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 16A Périzonka Sud

Attendu que dans le cadre des travaux de construction de piste cyclable, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2025-175, des travaux supplémentaires ont été requis, soit :

- Drainage supplémentaire d'un chemin agricole : 6 979,60 \$
- Ajout d'un ponceau de drainage : 2 245,97 \$
- Sécurisation et coupe d'arbre supplémentaire : 2 270,88 \$

Attendu que le surveillant de chantier de la firme MSH a remis la recommandation de paiement au montant de 11 495,45 \$ plus les taxes applicables pour ces travaux;

Par conséquent, il est proposé par Mme Paméla Gagnon, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du montant demandé pour les travaux supplémentaires, soit 11 495,45 \$, plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-320**

Sujet : Décompte progressif n° 2 – Aménagement d'une piste cyclable/Projet 16A Périzonka Sud

Attendu que dans le cadre des travaux de construction de piste cyclable, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2025-175, le surveillant de chantier de la firme MSH a remis le décompte progressif n° 2 dans lequel Excavations Ouellet demande un paiement de 275 888,99 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 15 novembre 2025;

Par conséquent, il est proposé par Mme Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du montant demandé selon le décompte progressif n° 2, soit 275 888,99 \$, taxes incluses à Excavation Ouellet.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-321**

Sujet : Mandat – Support au système de gestion environnementale 2026-2028

Attendu que le maintien d'un système de gestion environnementale au sein de la MRC du Domaine-du-Roy est une obligation figurant à la Convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le maintien du certificat de la MRC du Domaine-du-Roy exige qu'un audit interne annuel précède l'audit externe réalisé par le Bureau de normalisation du Québec;

Attendu que la MRC doit réaliser sur une base trimestrielle une vigie légale en environnement, ainsi qu'une vérification de conformité environnementale à tous les trois ans;

Attendu l'offre de service déposée par la firme Desbiens Parrot gestion conseil inc. pour la réalisation de l'audit interne, couvrant les années 2026 à 2028;

Par conséquent, il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à Desbiens Parrot gestion conseil inc. le mandat de support au maintien du système de gestion environnementale de la MRC du Domaine-du-Roy pour les années 2026 à 2028, et ce, pour une somme totale estimée à 30 550 \$ plus les taxes et les dépenses remboursables inhérentes aux repas, déplacements, etc.

Que la dépense soit assumée par le fonds des terres publiques intramunicipales.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-322**

Sujet : Table de concertation des aînés – Recommandations et demandes

Attendu que la Table de concertation des aînés (TCA) souhaite poursuivre la mise en œuvre de la politique et du plan d'action MADA 2022-2025 pour l'année 2026;

Attendu que la TCA demande un budget de 40 000 \$ pour l'année 2026 réparti comme suit :

- 17 500 \$ consacrés aux projets territoriaux, à la promotion d'initiatives et à la mobilisation des acteurs, qui auront lieu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 pour un coût total de projets minimal de 17 500 \$;
- 22 500 \$ répartis en parts égales entre les neuf municipalités du territoire;

Attendu que la TCA souhaite lancer des appels de projets dans les milieux locaux afin de soutenir des initiatives favorables aux aînés;

Attendu que la TCA souhaite légitimer son comité de coordination pour procéder à la nomination des membres du comité d'analyse chargé de l'évaluation des projets locaux déposés, et ainsi, procéder au processus d'octroi autant pour les projets locaux que territoriaux pour recommandation au conseil de MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la TCA encourage les nouveaux conseils municipaux élus ainsi que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy à désigner une personne responsable des questions aînées parmi ses membres afin de maintenir le réflexe de penser et d'agir pour les aînés;

Attendu que la TCA souhaite organiser une rencontre, en 2026, afin de présenter et de préciser les rôles et responsabilités entourant la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) aux nouveaux élus municipaux attitrés à ce mandat;

Attendu que dans le cadre du montant octroyé par le biais du Fonds régions et ruralité (2025) pour des projets MADA, la TCA recommande également le projet « Matériel et exercices adaptés aux aînés » porté par Services Qualité de vie La Doré à hauteur de 1 333 \$ sur un projet total de 1 654,13 \$ (date du projet : du 11 novembre 2025 au 31 décembre 2026);

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser que :

- La Table de concertation des aînés Domaine-du-Roy poursuive la mise en œuvre de la politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés 2022-2025 pendant l'année 2026;
- La MRC du Domaine-du-Roy octroie un budget de 40 000 \$ (80 % au FRR, volet 2, et 20 % au FDH) selon la répartition proposée et l'autorise à gérer le processus d'octroi des aides sous la supervision de la conseillère en développement local;
- Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accorde une aide financière de 1 333 \$ au projet « Matériel et exercices adaptés aux aînés » porté par Services et qualité de vie La Doré sur un projet total de 1 654,13 \$ (date du projet : du 11 novembre 2025 au 31 décembre 2026).

Que la directrice au développement des milieux est autorisée à gérer les décaissements.

Point n<sup>o</sup> 7.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-323**

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation de la demande d'aide financière des municipalités de Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales pour le projet d'analyse pour le regroupement des directions générales;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer le projet ci-dessus à hauteur de 8 739,16 \$ ventilé comme suit :

Municipalité de Lac-Bouchette | Volet local Lac-Bouchette 4 369,58 \$ et volet local Saint-François-de-Sales 4 369,58 \$ | FDDDR (FDH)  
Montant recommandé : 8 739,16 \$ sur un coût de projet total de 10 924 \$  
Date de début : 6 octobre 2025 | Date de fin prévue : 31 mars 2026

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n<sup>o</sup> 7.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-324**

Sujet : Fonds régions et ruralité – Volet Municipalité amie des aînés/Modification des résolutions n<sup>o</sup> 2025-178 et n<sup>o</sup> 2025-215

Attendu les nouvelles normes et modalités à respecter en vertu de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité convenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que pour se conformer aux dernières directives et procédures du Ministère, il est nécessaire de modifier les résolutions n<sup>o</sup>s 2025-178, 2025-215 et 2025-050 pour y inclure les renseignements exigés par le ministère, c'est-à-dire les dépenses, la date de début et la date de fin du projet;

Attendu que ceci ne modifie aucunement la nature des projets et des montants d'aide financière;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier les résolutions n°s 2025-178, 2025-215 et 2025-050 pour y inclure les renseignements exigés par le ministère, c'est-à-dire les dépenses, la date de début et la date de fin du projet, et ce, pour se conformer aux dernières directives et procédures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Résolution n° 2025-178 : Journal pour les aînés  
Municipalité de Sainte-Hedwidge | MADA | Volet local | FRR  
Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 10 000 \$  
Date de début : 13 mai 2025  
Date de fin prévue : 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Résolution n° 2025-178 : Fête du voisinage  
Municipalité de Lac-Bouchette | MADA | Volet local | FRR  
Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 11 208 \$  
Date de début du projet : 14 mai 2025  
Date de fin prévue du projet : 30 septembre 2025
- Résolution n° 2025-178 : Journée de la culture  
Ville de Saint-Félicien | MADA | Volet local | FRR  
Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 1 599 \$  
Date de début du projet : 26 septembre 2025  
Date de fin prévue du projet : 28 septembre 2025
- Résolution n° 2025-215 : Au fil du temps  
Musée de la Vieille fromagerie Perron | MADA | Volet local | FRR  
Montant recommandé : 1 333 \$ sur un coût de projet total de 2 500 \$  
Date de début du projet : 23 juin 2025  
Date de fin prévue: 30 septembre 2025
- Résolution n° 2025-050 : MRC du Domaine-du-Roy  
Initiatives territoriales pour les aînés | MADA | Volet territorial | FRR  
Montant recommandé : 22 997,23 \$ sur un coût de projet total de 29 000 \$  
Date de début du projet : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Date de fin prévue: 31 décembre 2025

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

#### **RÉSOLUTION N° 2025-325**

Sujet : Fonds régions et ruralité – Volet Programme d'accélération de la croissance touristique/Modification de la résolution n° 2025-213

Attendu les nouvelles normes et modalités à respecter en vertu de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité convenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que pour se conformer aux dernières directives et procédures du Ministère, il est nécessaire de modifier la résolution n° 2025-213 pour y inclure les renseignements exigés par le ministère, c'est-à-dire les dépenses, la date de début et la date de fin du projet;

Attendu que ceci ne modifie aucunement la nature des projets et des montants d'aide financière;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution n° 2025-213 pour y inclure les renseignements exigés par le ministère, c'est-à-dire les dépenses, la date de début et la date de fin du projet, et ce, pour se conformer aux dernières directives et procédures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Remise à vélos  
Municipalité de La Doré | PACT | Volet territorial | FRR  
Montant recommandé : 8 226,23 \$ sur un coût de projet total de 10 282,79 \$  
Date de début : 1<sup>er</sup> juin 2025 | Date de fin prévue : 31 décembre 2026
- Quai flottant  
Municipalité de Sainte-Hedwidge | PACT | Volet territorial | FRR  
Montant recommandé : 9 600 \$ sur un coût de projet total de 12 500 \$  
Date de début : 1<sup>er</sup> juin 2025 | Date de fin prévue : 31 décembre 2026
- Affichage  
Club d'astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest | PACT | Volet territorial | FRR  
Montant recommandé : 8 560 \$ sur un coût de projet total de 12 302,33 \$  
Date de début : 1<sup>er</sup> juin 2025 | Date de fin prévue : 31 décembre 2026
- Arche, mascotte et borne photo  
Centre de conservation de la biodiversité boréale | PACT | Volet territorial | FRR  
Montant recommandé : 10 000 \$ sur un coût de projet total de 12 500 \$  
Date de début : 1<sup>er</sup> juin 2025 | Date de fin prévue : 31 décembre 2026

Point n° 7.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-326**

Sujet : Adoption d'un projet au Fonds régions et ruralité – Portes ouvertes sur le Lac

Attendu la demande d'aide financière de Portes ouvertes sur le Lac pour les années financières 2026-2027 adressée aux trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean;

Attendu que cette demande s'inscrit dans la poursuite du partenariat entre les trois municipalités régionales de comté et Portes ouvertes sur le Lac (POL) réparti sur trois volets :

- Place aux jeunes en région;
- Initiatives en soutien aux personnes immigrantes;
- Développement des initiatives sociales et communautaires;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean octroieront, ensemble, à POL, une somme de 303 349 \$ représentant 40 % du projet;

Attendu que pour la MRC du Domaine-du-Roy, la demande pour l'année 2026 est de l'ordre de 54 390 \$ et de 55 478 \$ pour 2027;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de Portes ouvertes sur le Lac ci-dessous.

« Place aux jeunes en région, initiatives en soutien aux personnes immigrantes et développement d'initiatives sociales et communautaires » :

Portes ouvertes sur le Lac

Sur un coût de projet total de 759 931,69 \$

Montant recommandé : 54 390 \$ pour 2026 et 55 478 \$ pour 2027

Date de début : 1<sup>er</sup> janvier 2026 | Date de fin prévue : 31 décembre 2027

Selon les conditions suivantes :

- Une rencontre trimestrielle avec les directions du développement des milieux vitalité de chaque MRC, dont une rencontre annuelle qui inclut les directions générales;

- Des rencontres de suivi mensuelles entre les intervenants terrain afin d'arrimer les actions de l'organisme et celles issues des plans d'action Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration des MRC.

Que la directrice du développement des milieux est autorisée à gérer les encaissements et décaissements liés au projet accepté.

M<sup>me</sup> Paméla Gagnon s'est retirée des discussions pour ce point de l'ordre du jour.

Point n<sup>o</sup> 7.6 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-327**

Sujet : Fonds de développement hydroélectrique – Modification des résolutions n<sup>o</sup>s 2023-164, 2025-079 et 2025-161

Attendu les nouvelles normes et modalités à respecter en vertu de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité convenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que pour se conformer aux récentes instructions et procédures du ministère, il est impératif de substituer la source de financement de l'aide accordée en vertu des résolutions n<sup>o</sup>s 2023-164, 2025-079 et 2025-161 au Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier les résolutions n<sup>o</sup>s 2023-164, 2025-079 et 2025-161 dont l'aide financière était prévue provenir du Fonds régions et ruralité pour le Fonds pour la substituer au Fonds de développement hydroélectrique.

- Banque alimentaire  
Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean | Volet territorial | FDH  
Année 2026 : 15 000 \$
- Service d'accompagnement à la recherche de logement  
Office d'habitation Domaine-du-Roy | Volet territorial | FDH  
Année 2025 : 7 500 \$
- Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean | Volet territorial | FDH  
Année 2025, 2026 et 2027 : 12 000 \$

Point n<sup>o</sup> 7.7 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-328**

Sujet : Adoption de projets et octrois de mandats soutenus par le chantier Tourisme

Attendu les divers projets suivants soutenus financièrement par le chantier Tourisme dans le cadre du budget 2025, et ce, autorisé en vertu de la résolution n<sup>o</sup> 2024-365 :

- Évaluation globale du site Trou de la Fée  
Municipalité de Chambord et Saint-André | PACT 2025 (rés. n<sup>o</sup> 2025-052)  
2<sup>e</sup> appel de projets  
Montant recommandé : 8 725,20 \$ sur un coût de projet total de : 13 170 \$  
Date de début : 26 novembre 2025 | Date de fin prévue : 1<sup>er</sup> avril 2026;
- Autoroute quad La Doré–La Tuque  
Club Quad Domaine-du-Roy | Chantier Tourisme 2025 | Axe 1.2  
Montant recommandé : 5 000 \$ sur total 500 000 \$  
Date de début : 26 novembre 2025 | Date de fin prévue : 31 décembre 2026;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets ci-haut mentionnés, dans le cadre du budget tourisme 2025.

Que M<sup>me</sup> Jacynthe Brassard, directrice au développement des milieux, est nommée comme signataire des mandats et gestionnaire des décaissements.

Point n<sup>o</sup> 7.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-329**

Sujet : Contribution – Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme

Attendu que l'Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean sollicite à nouveau la contribution des municipalités régionales de comté pour la prolongation de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027;

Attendu que comme les années précédentes, les contributions financières annuelles sont réparties au prorata de la population, selon la grille présentée ci-dessous;

Partenaire	Contribution annuelle
Fjord-du-Saguenay	2,55 % 14 727 \$
Lac-Saint-Jean-Est*	5,12 % 29 500 \$
Maria-Chapdelaine	3,19 % 18 402 \$
Saguenay	11,49 % 66 271 \$
Domaine-du-Roy	3,19 % 18 402 \$
Mashtuiatsh	0,64 % 3 681 \$
MTO ATR	73,82 % 832 000 \$
	<b>982 983 \$</b>

Attendu que la contribution annuelle de la MRC du Domaine-du-Roy représente 18 402 \$ par année, pour une durée de deux ans, soit la durée de l'entente, du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027 pour un total d'entente de 1 965 966 \$, rétroactif à la date de la demande initiale pour prolongation en avril dernier.

Attendu qu'un avenant à l'entente sera produit;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination de M. Charles Desbiens, conseiller sectoriel de la Stratégie touristique, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au comité d'évaluation des projets;

Par conséquent, il est proposé par M. Vital Dumais, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une contribution financière annuelle de 18 402 \$ pour une période de deux ans, et ce, dans le cadre de la prolongation de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme, dans le cadre du volet 2 du Fonds région ruralité.

Que M. Charles Desbiens, conseiller sectoriel de la Stratégie touristique, est nommé pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au comité d'évaluation des projets.

Que M<sup>me</sup> Jacynthe Brassard est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-330**

Sujet : Contribution 2025 – Bureau d'information touristique territorial

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy s'est engagée à contribuer financièrement au fonctionnement du Bureau d'information touristique territorial situé à Lac-Bouchette pour la saison 2025;

Attendu que la Municipalité de Lac-Bouchette a formulé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy afin d'obtenir le remboursement d'une partie des dépenses qu'elle a assumées pour la saison 2025;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Paméla Gagnon, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 28 000,00 \$ à la Municipalité de Lac-Bouchette pour le fonctionnement du Bureau d'information touristique territorial, et ce, pour la saison 2025.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-331**

Sujet : Transport collectif – Modification à la tarification applicable au service de transport adapté

Attendu que par l'adoption du règlement n° 249-2017 le 26 septembre 2017, la MRC du Domaine-du-Roy s'est prévalu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal et qu'elle a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes à l'égard de toutes les municipalités de son territoire;

Attendu que la MRC a également adopté le règlement n° 250-2017 relatif à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que ce règlement a pour objectif de prévoir l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy et de décrire de façon sommaire les services offerts;

Attendu que les articles 7 et 8 du règlement n° 250-2017 prévoient que le conseil de la MRC peut, par résolution, modifier le parcours, la fréquence, l'horaire et la tarification des services de transport collectif offerts sur son territoire;

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy, organisme mandataire de la MRC pour l'organisation et la fourniture de services en transport collectif et adapté de personnes, gère un service de transport adapté pour l'ensemble du territoire de la MRC;

Attendu que le conseil d'administration d'Accès Transport Domaine-du-Roy recommande au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de modifier la tarification de ce service;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Dubois, appuyé par Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy modifie la tarification applicable au service de transport adapté de la manière suivante :

<b>Grille tarifaire   Transport adapté   2026-2027</b>		
<b>À l'intérieur de l'horaire régulier</b>	<b>À l'intérieur de la même municipalité</b>	<b>À l'extérieur de la municipalité</b>
Pour un déplacement	4,00 \$	5,00 \$
Carte de 10 passages	40,00 \$	50,00 \$
<b>À l'intérieur de l'horaire régulier</b>	<b>À l'intérieur de la même municipalité</b>	<b>À l'extérieur de la municipalité</b>
Pour un déplacement	6,00 \$	8,00 \$

Point n° 9.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-332**

Sujet : Programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Volet 1 – Demande d'aide financière 2025-2027

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy, par son règlement n° 249-2017, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

Attendu que la MRC opère, par le biais de l'organisme mandataire, Accès Transport Domaine-du-Roy, un service de transport adapté sur son territoire;

Attendu que la MRC désire poursuivre la prestation de services en matière de transport adapté;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy fait appel à des fournisseurs externes, tels que des compagnies d'autobus et de taxis, pour assurer le service de transport adapté;

Attendu qu'Accès transport Domaine-du-Roy a déposé à la MRC la mise à jour du plan de transport, incluant une stratégie de réinvestissement des surplus accumulés attribuables au ministère et ses prévisions financières pour les années 2025 à 2027;

Attendu que le service de transport adapté a réalisé 27 900 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 26 500 en 2025, 26 500 en 2026 et 27 000 en 2027;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy prévoit contribuer financièrement à hauteur de 133 450 \$ pour le transport adapté en 2025;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy prévoit contribuer financièrement à hauteur de 139 000 \$ pour le transport adapté en 2026;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy prévoit contribuer financièrement à hauteur de 175 750 \$ pour le transport adapté en 2027;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu et à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy adopte la mise à jour du plan de transport, incluant une stratégie de réinvestissement des surplus accumulés attribuables au ministère et les prévisions financières pour les années 2025 à 2027, tels que déposés par Accès Transport Domaine-du-Roy.

Que la MRC confirme que 27 900 déplacements ont été effectués par les personnes handicapées au cours de l'année 2024 sur son territoire et qu'elle prévoit que 26 500 déplacements seront réalisés en 2025 et 2026 et 27 000 déplacements seront réalisés en 2027.

Que la MRC s'engage à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance et confirme que l'offre de service en transport adapté respecte les exigences minimales établies relatives aux plages horaires et aux déplacements vers les territoires limitrophes.

Que la MRC confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable son engagement à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel et demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 433 550 \$ pour l'année 2025, à 451 750 \$ pour l'année 2026 et à 549 250 \$ pour l'année 2027.

Que la MRC demande d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant.

Et que le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Domaine-du-Roy soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-333**

Sujet : Embauche – Aménagiste

Attendu qu'à la suite de l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la MRC du Domaine-du-Roy est dans l'obligation de procéder à la révision du Schéma d'aménagement et de développement d'ici le 31 décembre 2027;

Attendu que cette obligation entraînera un surplus de travail, du Service de l'aménagement du territoire et, afin de maintenir l'efficacité de l'équipe, le directeur de l'aménagement propose de prolonger le contrat de travail de M. Jonathan Fortin dans ses fonctions d'aménagiste, aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027;

Attendu que ce poste est financé en vertu d'une convention d'aide financière signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour laquelle la MRC reçoit une enveloppe annuelle de 69 306 \$ du gouvernement, ainsi que par le soutien en urbanisme aux municipalités locales de la MRC à raison d'une journée par semaine;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la prolongation de contrat de M. Jonathan Fortin en tant qu'aménagiste selon les modalités de l'entente actuelle, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-334**

Sujet : Embauche – Technicienne en géomatique

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste de technicienne en géomatique;

Attendu la recommandation déposée par le comité de sélection afin de procéder à l'embauche, à compter du 8 décembre 2025, de M<sup>me</sup> Caurélye Tremblay, titulaire d'un baccalauréat en géographie;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Caurélye Tremblay à titre de technicienne en géomatique, à compter du 8 décembre 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-335**

Sujet : Confirmation d'embauche – Conseillère sectorielle en agroalimentaire

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste en conseil sectoriel en agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, en remplacement d'un congé de maternité;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche, en date du 27 octobre 2025, de M<sup>me</sup> Laurence Bouchard, titulaire d'un baccalauréat en agronomie;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Paméla Gagnon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Laurence Bouchard, à titre de conseillère sectorielle en agroalimentaire, en date du 27 octobre 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-336**

Sujet : Confirmation d'embauche – Conseillère en développement local

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste en conseil de développement des milieux de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, en remplacement d'un congé de maternité;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche, en date du 27 octobre 2025, de M<sup>me</sup> Sophie Guy, diplômée en animation et recherche culturelle de l'Université du Québec à Montréal;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Philippe Boutin, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Sophie Guy, à titre de conseillère en développement local, en date du 27 octobre 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-337**

Sujet : Confirmation d'embauche – Conseillère en développement local (MIFI)

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste de conseil en développement local (MIFI);

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche, en date du 24 novembre 2025, de M<sup>me</sup> Sarah-Lee Villeneuve, possédant un diplôme d'études supérieures spécialisées en Équité, Diversité et Inclusion de l'Université Laval;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Jacques Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Sarah-Lee Villeneuve, à titre de conseillère en développement local (MIFI), en date du 24 novembre 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 10.6 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-338**

Sujet : Désignation d'un représentant – Alliance forêt boréale

Il est proposé par M. Jean-François Boily, appuyé par M<sup>me</sup> Paméla Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner d'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon, et M. Jean-Philippe Boutin, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du conseil d'administration d'Alliance forêt boréale.

Point n° 10.7 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-339**

Sujet : Désignation d'un représentant – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Jean-Philippe Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner d'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon, et M. Jean-François Boily, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Point n° 10.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-340**

Sujet : Désignation d'un représentant – Comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du Comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets :

- D'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon;
- M<sup>me</sup> Marie-Noëlle, également désignée au conseil d'administration du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean »;
- M<sup>me</sup> Paméla Gagnon.

Point n° 10.9 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-341**

Sujet : Désignation de représentants – Comité de sécurité publique

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M<sup>me</sup> Paméla Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du Comité de sécurité publique.

- D'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon;
- MM. Marc Deschênes et Guy Privé pour représenter les municipalités rurales;
- M. Jean-François Boily et M<sup>me</sup> Claudine Brassard pour représenter la Ville de Roberval;
- MM. Jean-Philippe Boutin et Martin Pagé pour représenter la Ville de Saint-Félicien.

Point n° 10.10 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2025-342**

Sujet : Désignation de représentants – Accès Transport Domaine-du-Roy

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du conseil d'administration d'Accès Transport Domaine-du-Roy.

- D'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon;
- Deux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy : MM. Roger Villeneuve et Jean-François Boily;
- Un représentant provenant du conseil de la Ville de Roberval : M. René Tremblay;
- Un représentant provenant du conseil de la Ville de Saint-Félicien : M. Jean-Philippe

- Boutin;
- Une représentante provenant des conseils des municipalités rurales : M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer.

Point n<sup>o</sup> 10.11 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-343**

Sujet : Désignation de représentants – Comité des ressources humaines de la MRC du Domaine-du-Roy

Il est proposé par M. Martin Pagé, appuyé par M. Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes ci-dessous au sein du Comité des ressources humaines de la MRC du Domaine-du-Roy.

- D'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon;
- M. Luc Chiasson, maire de Chambord;
- M<sup>me</sup> Claudine Brassard, représentante de Roberval;
- M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, mairesse de Saint-Prime.

Point n<sup>o</sup> 10.12 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-344**

Sujet : Désignation de membres participants – Société d'énergie éolienne Chamouchouane

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy, par la résolution n<sup>o</sup> 2025-058, a autorisé la création de la Société d'énergie éolienne Chamouchouane et, par le fait même, signifié son adhésion à l'organisme à titre de membre actif;

Attendu qu'en vertu des règlements généraux de l'organisme, la MRC du Domaine-du-Roy, à titre de membre actif, doit désigner deux personnes afin qu'elles soient admises à titre de membres participants pour la représenter aux assemblées générales des membres;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. Jean-François Boily et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner d'office, le préfet, M. Yanick Baillargeon, et M. Jacques Dubois, à titre de membres participants pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein de la Société d'énergie éolienne Chamouchouane.

Point n<sup>o</sup> 11.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-345**

Sujet : Mandat – Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Attendu que le 29 avril dernier, le ministère de la Sécurité publique transmettait à la MRC du Domaine-du-Roy les nouvelles orientations gouvernementales en matière de sécurité incendie, à la suite de la transmission du Schéma de couverture de risques de la MRC;

Attendu que ces nouvelles orientations entraînent une obligation de conformité à la MRC, malgré l'adoption récente de son schéma;

Attendu qu'une mise à jour est nécessaire d'ici le 10 mars 2027 afin de se conformer à ces nouvelles obligations;

Attendu l'offre de services demandée à la firme ICARIUM groupe conseil inc. afin de procéder aux modifications du document;

Attendu que l'offre reçue est au montant de 8 750 \$ plus taxes pour la révision, auquel s'ajoute un montant de 14 000 \$ pour l'élaboration de l'ensemble des programmes de prévention associés au schéma;

Par conséquent, il est proposé par M. René Tremblay, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi du mandat de mise à jour en conformité aux orientations gouvernementales du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la firme ICARIUM groupe conseil inc., et ce, pour un montant de 22 750 \$ plus taxes.

Que cette dépense est prévue au budget 2026 de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-346**

Sujet : Services professionnels en évaluation foncière

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2026, avec une option au seul gré de la MRC de renouveler le contrat pour les cinq années suivantes;

Attendu la réception d'une seule soumission en réponse à l'appel d'offres pour la réalisation du mandat;

Attendu que le prix soumis respecte l'estimation budgétaire effectuée pour la réalisation du contrat;

Attendu la recommandation positive du comité de sélection afin d'octroyer le mandat à la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc.;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Martin Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde le contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 à la firme Les Évaluations Cévimec-BTF inc., et ce, pour une somme de 890 250 \$ plus les taxes applicables.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2025-347**

Sujet : Autorisation de signature – Documents relatifs à la gestion foncière de la villégiature et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

Attendu que depuis 2010, la MRC du Domaine-du-Roy est délégataire du gouvernement du Québec en vertu d'une entente de décentralisation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Attendu que dans le cadre de la gestion administrative de ces activités déléguées, il est nécessaire de mandater et autoriser les ressources dédiées à la gestion de la villégiature et des droits sur les gravières et sablières pour poser des gestes administratifs inhérents aux activités décentralisées;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser M<sup>me</sup> Karine Fortin, technicienne en administration, à signer les documents suivants, dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

- L'émission de nouveaux baux;
- Le transfert de baux;

- Les avis, rappels, infractions, etc., inhérents aux décrets gouvernementaux;
- Les demandes d'avis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (aliénation, consultation autochtone, etc.);
- Tout autre document prévu à l'entente de délégation;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Brassard, appuyé par M. René Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Karine Fortin, technicienne en administration, à signer les documents ci-haut mentionnés, dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Point n<sup>o</sup> 16.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-348**

Sujet : Remerciements – Élus sortants

Attendu les élections municipales du 2 novembre 2025;

Attendu les élus qui ne sont pas de retour au conseil de la MRC, soit :

M<sup>mes</sup> Ghislaine M.-Hudon, mairesse de Lac-Bouchette;  
Cindy Plourde, mairesse de Saint-François-de-Sales;  
Claudie Laroche, représentante de Roberval;

MM. Serge Bergeron, maire de Roberval;  
Bernard Boivin, conseiller de Saint-Félicien;  
Dany Bouchard, conseiller de Saint-Félicien;  
Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien;  
Gaston Langevin, représentant de Roberval;  
Ghislain Laprise, maire de La Doré;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy reconnaissent et veulent souligner leur contribution à la vie politique, notamment à titre de représentants au sein du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé, résolu et appuyé à l'unanimité des conseillers qu'une motion de remerciements, de félicitations et de reconnaissance soit votée à l'endroit de toutes ces personnes élues pour souligner leur contribution à l'avancement et au développement du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n<sup>o</sup> 18 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2025-349**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudine Brassard, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Steeve Gagnon  
Directeur général et  
greffier-trésorier